



Règlement financier année scolaire 2025 – 2026

OGEC

Ecole Saint Joseph

22 rue Moutard Martin

91460 MARCOUSSIS

☎ 01.69.01.04.08

✉ secretariat@stjoseph-marcoussis.fr

1. PREAMBULE

L'école Saint-Joseph de Marcoussis est un établissement catholique d'enseignement sous contrat d'association. L'Etat prend en charge la rémunération des enseignants des classes sous contrat et les charges sociales et fiscales y afférent (décret du 09.09.1975). L'école est gérée par une association, régie par la loi de 1901, dénommée **OGEC** (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique) composée de bénévoles impliqués dans la vie de l'école et en assure le fonctionnement administratif et financier.

L'APEL est l'Association des Parents d'Elèves.

2. SCOLARITE SAINT JOSEPH

La contribution des familles est révisée annuellement par le bureau de l'OGEC, les tarifs sont diffusés en fin d'année scolaire et sont applicables dès la rentrée scolaire suivante.

Dans cette contribution familiale sont inclus :

- les frais de fonctionnement, avec un tarif dégressif selon le nombre d'enfants.
- le financement immobilier (par famille), pour les gros travaux de mise en conformité.
- le matériel pédagogique (manuels scolaires, consommables...),
- l'assurance scolaire (voir paragraphe 4)

Elle est due pour l'année scolaire entière sauf en cas d'arrivée tardive.

Tout départ prématuré, en cours d'année, doit être signalé au préalable 30 jours avant, au chef d'établissement par écrit.

Remarque : Des fichiers de travail, selon les classes, sont commandés par l'école et facturés à prix coûtant (ajoutés à la facture du mois d'octobre).

3. AUTRES SERVICES

3.1. Restauration scolaire

a. Forfait pour l'année

Le montant du **forfait repas** est fixé annuellement par le bureau de l'OGEC réparti de façon uniforme sur 10 mois de facturation. Il comprend la préparation des repas, le salaire du personnel de cuisine, le nettoyage des locaux, la rémunération du personnel de surveillance et d'encadrement, les investissements et tous les frais annexes (eau, électricité...).

Les familles qui choisissent le forfait à l'année ne peuvent, sauf cas de force majeure (ex : maladie, changement professionnel, mutation...), se désengager.

Les repas et les garderies des 4 premiers jours d'absence consécutifs, ne donneront pas lieu à un remboursement. Au-delà, un justificatif médical devra être remis au secrétariat de l'OGEC.

Pour le **demi-forfait cantine**, les parents devront inscrire leur(s) enfant(s) à l'année (conditions identiques au forfait complet) et devront indiquer les jours de semaine où l'enfant(s) mangera. Ces jours ne pourront être modifiés en cours d'année que sur accord du chef d'établissement. Si l'enfant mange à la cantine un jour de plus que ceux prévus initialement, le tarif « occasionnel » s'appliquera.

b. Tarif « occasionnel »

Les parents qui souhaitent laisser leur(s) enfant(s) occasionnellement à la cantine le(s) font inscrire le matin par leur enseignant (e). Le tarif « occasionnel » sera facturé le mois suivant.

3.2. Etudes et garderies pour l'année

Elles sont assurées du lundi au vendredi (jamais le samedi).

Le forfait est au mois.

Le forfait complet s'entend pour une fréquentation de 3 ou 4 jours par semaine.

Le demi-forfait est appliqué pour une fréquentation de 1 ou 2 jours par semaine, voire moins. Les jours doivent être définis à l'avance et pour l'année scolaire. Pour les occasionnels, le tarif « occasionnel » s'appliquera.

4. ASSURANCES

Une assurance est souscrite, par l'école, pour chaque enfant, auprès de la Mutuelle Saint-Christophe (MSC), incluse dans le tarif de la scolarité, pour tous les dommages scolaires et extrascolaires.

Cette assurance couvre toutes les activités des enfants 365 jours par an, 24h sur 24h, donc même hors temps scolaire.

5. COTISATIONS

APEL : tous les parents sont membres de droit de cette association, dès l'inscription de leur(s) enfant(s). Une partie de la cotisation est reversée à l'UDAPEL (Union départementale). L'autre partie permet aux parents d'élèves de participer ou d'organiser des projets dans l'école pour tous les enfants.

Cette cotisation non obligatoire, mais indispensable au bon fonctionnement de l'APEL est appelée sur la facturation du mois d'octobre. Les familles ne souhaitant pas cotiser doivent en informer le secrétariat de l'école par écrit.

6. REGLEMENT DES FACTURES

6.1. Facturation

Il sera établi une facture annuelle payable en 10 mensualités suivant un échéancier fourni avec la facture.

En cas de repas, d'étude ou de garderie exceptionnels, une facture spécifique sera établie.

En cas de modification sur les forfaits, une facture rectificative sera émise et les échéances restantes recalculées.

6.2. Modalité de règlement

Les mensualités sont payables par tous moyens suivants à votre convenance : prélèvements, virements, chèques ou espèces. Le règlement par carte bancaire sera mis en place en cours d'année.

Nous avons pu constater que la mise en place de prélèvements mensuels simplifie l'organisation budgétaire des familles et la gestion financière de l'école (en début d'année).

En cas de litige de facturation, veuillez en informer l'OGEc en adressant un courrier. Un rectificatif éventuel sera effectué le mois suivant.

6.3. Impayés

Tout incident ou retard de paiement (ex : changement de compte bancaire ou insolvabilité...) doit être régularisé dans les plus brefs délais. En cas de non règlement de factures, l'école adresse le dossier à un cabinet de recouvrement. Les frais d'impayés sont à la charge des familles (25% de la dette).

Les cas particuliers sont examinés avec bienveillance et discrétion par le chef d'établissement et les représentants qualifiés du bureau OGEc ; il est cependant indispensable que les parents se présentent au chef d'établissement pour envisager des accords possibles.

La réinscription pour un enfant se fait sous réserve du règlement intégral des frais de scolarité de l'année précédente.

Engagement des parents à rendre et à retourner à l'école
Année scolaire 2025/2026

Madame et monsieur, responsables légaux
de (ou des) l'enfant(s)
Vous avez librement fait le choix d'un établissement catholique privé d'enseignement associé à l'Etat par
contrat pour vos enfants.

Cela implique pour vous :

- L'acceptation des tarifs qui y sont proposés (annexe 1, p4).
- Le respect du présent règlement dans son intégralité,
- L'engagement de régler les factures mensuellement,
- Aider, participer dans la mesure de vos possibilités au bon fonctionnement de l'école.

Signature des parents (ou tuteurs)
(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

Le Conseil d'Administration de l'OGEC
Le chef d'établissement



PROJET EDUCATIF

L'école Saint Joseph est une école primaire (maternelle et élémentaire) catholique sous tutelle diocésaine.

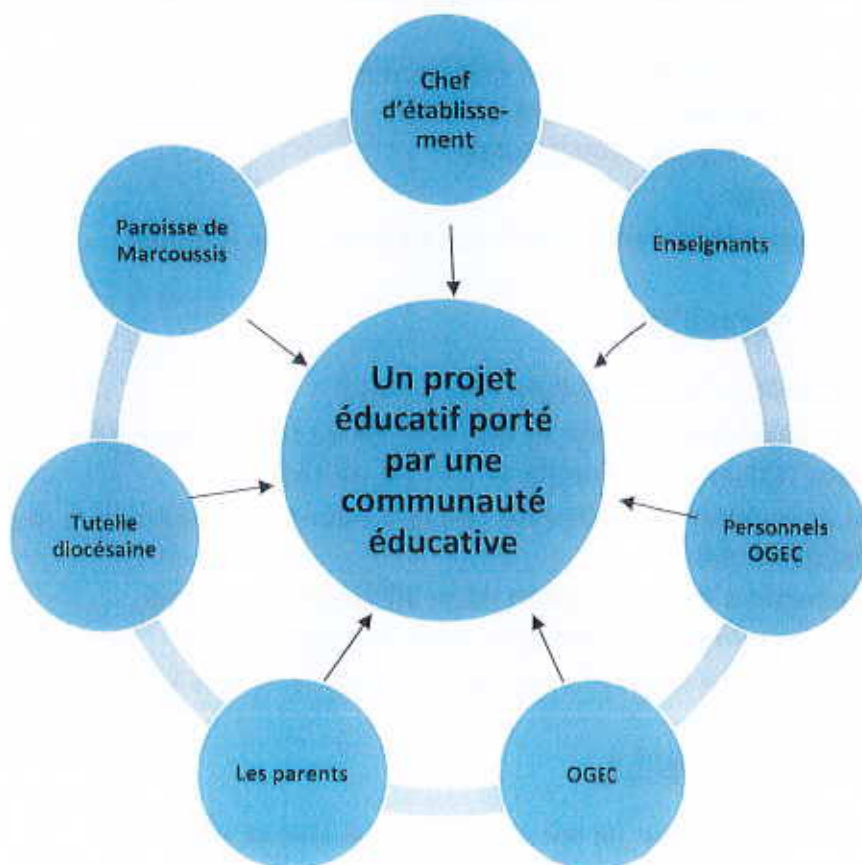
Implantée rue Moutard Martin depuis 1890, l'école Saint Joseph était à l'origine, dirigée par les sœurs de la Sainte-Enfance. Après 1905 (séparation entre l'Eglise et l'Etat), la première directrice laïque prend la succession des religieuses. A cette époque, l'école était entretenue par les grandes familles de Marcoussis. Alors composée d'une classe enfantine et de deux classes de filles, l'école va peu à peu s'étoffer pour atteindre sa taille actuelle tout en gardant son caractère familial.

Etablissement d'enseignement privé sous contrat avec l'Etat, elle fonde son action sur les directives officielles de l'Education Nationale ainsi que sur les valeurs de l'Eglise Catholique.

Depuis sa création, cet établissement s'est inscrit dans la ligne de l'Evangile au sein de la communauté paroissiale Sainte Marie-Madeleine de Marcoussis et s'inscrit pleinement dans le projet diocésain de l'enseignement catholique de l'Essonne.

L'école Saint Joseph a aussi pour priorité d'être une école impliquée et active au sein de la commune de Marcoussis.

L'éducation d'un enfant étant un tout, le projet éducatif doit être porté par toute la communauté éducative :



Le projet éducatif définit les valeurs, les finalités éducatives et pastorales que la communauté éducative souhaite développer dans l'établissement.

Nos objectifs :

- Contribuer à l'épanouissement de l'enfant.
- Avoir une attitude de respect, d'écoute, de bienveillance et de confiance entre tous les partenaires de notre communauté.

Pour ce faire :

a) L'équipe enseignante s'engage à :

- Accueillir : chaque enfant a sa place dans l'école avec sa propre histoire.
- Accompagner l'élève dans ses apprentissages en tenant compte de ses particularités (respect de chacun, compétences particulières, parcours différenciés...), dans le respect et en application des instructions officielles de l'Education Nationale.
- Favoriser son éveil aux richesses de la vie (musique, sorties pédagogiques et classes découvertes, spectacles à thèmes, ateliers jardinage...), et son expression sous des formes variées (compétences linguistiques en anglais, corporelles en éducation physique et sportive, technologique en informatique...)
- Aiguiser son sens de l'effort et du travail.
- Valoriser ses réussites.
- Travailler en équipe (choix pédagogiques, modes d'évaluation...) et en partenariat avec les associations (OGEC, APEL, Paroisse...)

b) Le personnel OGEC s'engage à :

- Contribuer à l'épanouissement de chaque enfant par l'attention qu'il lui porte dans l'accueil, le langage et leurs rapports.
- Accompagner les enfants dans l'acquisition de leur autonomie, veiller au respect des règles d'hygiène et de sécurité des enfants.
- Faire le lien avec l'équipe enseignante.
- Travailler en équipe.
- Assister l'équipe enseignante dans l'encadrement des enfants.

c) Les parents s'engagent à :

- Porter de l'intérêt au travail scolaire des enfants.
- Respecter le calendrier scolaire et les horaires de l'établissement.
- Participer aux réunions de parents et à la vie de l'école.
- Soutenir et accompagner l'action de l'équipe éducative (personnels et enseignants) pour le bien des enfants.
- Inculquer le respect et l'acceptation de la différence de l'autre.
- Développer une relation de confiance avec l'établissement.
- Accepter et respecter le caractère propre de l'école et des valeurs catholiques.

d) Les élèves s'engagent à :

- Faire et donner le meilleur de soi à l'école et en sorties scolaires.
- Respecter les règles de vie de l'école.
- Travailler pour apprendre, faire des efforts pour progresser.
- Se respecter soi-même, respecter les autres et les adultes.

- Prendre soin de leur matériel comme celui de l'école.
- Avoir une attitude calme, attentive et propice au travail en classe et en étude.
- Faire de leur mieux pour s'aider les uns les autres.
- Prendre soin de leur école et veiller à ce qu'elle reste propre et en bon état.

La scolarité des élèves est organisée par cycle :

Cycle 1, cycle des apprentissages premiers (classes de TPS - PS - MS - GS) :

Il s'agit d'aider l'enfant à grandir, à conquérir son autonomie et à acquérir des attitudes et des compétences qui lui permettront de construire les apprentissages fondamentaux du cycle 2.

CYCLE 2, cycle des apprentissages fondamentaux (classes de CP - CE1 - CE2) :

Le cycle 2 est celui qui conduit à savoir lire et écrire. Il est le socle de la réussite scolaire en construisant les apprentissages élémentaires et fondamentaux (parler- lire- écrire et compter).

CYCLE 3, cycle de consolidation (classes de CM1 - CM2 - 6^{ème}) :

L'élève continue à acquérir les bases de son éducation. Mais, il y accède différemment : il construit ses connaissances de manière plus réfléchie et s'approprie des instruments intellectuels plus assurés. La pédagogie reste appuyée sur l'expérience concrète et va permettre à l'enfant d'enrichir ses possibilités d'information et de renforcer ses apprentissages. Il aura alors l'occasion d'acquérir de l'autonomie et de s'ouvrir à de nouveaux enseignements.

Notre école est une école catholique, qui a pour vocation de s'intégrer dans la paroisse Sainte Madeleine de Marcoussis et de faire vivre les valeurs Evangéliques : connaître l'Evangile, s'ouvrir à tous et rechercher le dialogue, apprendre l'entraide, le partage et l'amour de son prochain, accepter les différences et être tolérant dans un esprit fraternel.

* * *

Notre école accueille tous les parents et tous les enfants, sans distinction aucune, sous réserve qu'ils adhèrent à son projet éducatif.

Une discussion s'éleva entre les disciples pour savoir qui était le plus grand parmi eux. Mais Jésus, connaissant la discussion qui occupait leur pensée, prit un enfant, le plaça à côté de lui et leur dit : « Celui qui accueille en mon nom cet enfant, c'est moi qu'il accueille. Et celui qui m'accueille accueille aussi celui qui m'a envoyé. Et celui d'entre vous qui est le plus petit, c'est celui-là qui est grand. »

Jean, l'un des Douze, dit à Jésus : « Maître, nous avons vu quelqu'un chasser les esprits mauvais en ton nom, et nous avons voulu l'en empêcher, car il n'est pas avec nous pour te suivre. » Jésus lui répondit : « Ne l'empêchez pas : celui qui n'est pas contre vous est pour vous. »

Évangile de Jésus Christ selon saint Luc (9, 46-50)



PROJET PASTORAL

Le caractère propre d'une Ecole Catholique est de lier l'acquisition du savoir et la formation de la liberté à l'éducation de la foi.

Découvrir Jésus Christ et la parole de Dieu.

A travers l'année liturgique, l'école Saint Joseph permet à l'enfant de vivre les valeurs évangéliques dans tous les lieux de vie et avec la communauté éducative :

- Par le témoignage des parents, des enseignants, du personnel,
- Par une découverte de l'évangile au sein des célébrations (Noël et Pâques, Avent et Carême),
- Par la prière,
- Par des actions de solidarité,



*Saint Joseph,
Mon ami, apprends-moi
à rencontrer le Seigneur
tous les jours de ma vie,
et à toujours ouvrir mon
cœur et mes mains.*

Avec le souci d'une continuité avec le projet éducatif.

Qui sommes nous ?



1. Nous sommes une petite école.
2. Nous sommes soucieux de l'accueil de tous, garantissant un climat d'écoute pour les enfants et pour les familles.
3. Nous mettons l'enfant au centre de nos préoccupations éducatives et pédagogiques, en respectant ses différences.
4. Tous ceux qui travaillent au sein de notre établissement trouvent leur place dans la communauté, dans un climat de confiance et de partage.
5. Nous favorisons le partenariat avec les parents d'élèves (APEL - OGEC) et les associations.
6. Nous sommes présents dans la vie locale, associative et paroissiale.
7. Nous vivons l'année scolaire au rythme des temps forts de l'année liturgique.
8. En lien étroit avec la DDEC, nous avons la volonté de nous inscrire dans le projet diocésain.

L'avenir

- Consolider et asseoir la dynamique de l'établissement.
- Faire vivre la spécificité de St Jo Marcoussis dans le diocèse d'Evry.

Ecole saint Joseph

Marcoussis
2010-2011...

Enfants heureux
d'apprendre

Enseignants heureux
d'enseigner



Que vivons-nous ?

1. Tutorat : enfants lecteurs et non-lecteurs.
2. Temps d'échange et de rencontre pour partager la vie de l'établissement enseignants, non enseignants, élèves.
3. Réhabilitation des locaux.
4. Repotel, Paroisse
5. Participation aux manifestations locales, culturelles.
6. Célébrations à Noël et à Pâques.
7. Ouverture sur le proche et le lointain (témoignages, missionnaires, actions caritatives...)

